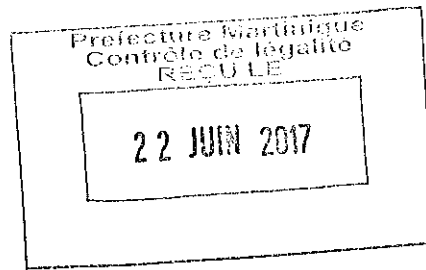


MARTINIQUE TRANSPORT

LE PRESIDENT DU CONSEIL
d'ADMINISTRATION



EXTRAIT DU PROCES VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 12 décembre 2016

Le 12 décembre 2016 à 10H, le Conseil d'Administration d'installation de l'établissement public, dénommé MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France sur convocation de son Président M. Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.6 des statuts.

Etaient présents :

M. Alfred MARIE-JEANNE, M. Louis BOUTRIN, Mme Sylvia SAITHSOOTHANE, M. Jean-Philippe NILOR, M. Eugène LARCHER, M. Alfred MONTHIEUX, M. Didier LAGUERRE, M. Lucien ADENET, M. Charles-André MENCE, M. Johnny HAJJAR, M. Athanase JEANNE-ROSE, M. Belfort BIROTA, M. José MIRANDE.

Absente excusée :

Mme Lucie LEBRAVE- Pouvoir écrit donné à M. HAJJAR.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transports unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n°16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 07 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016 sous le NOR : CTRX 1632510X ;

Vu la délibération n°16-231-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 13 octobre 2016.

Vu la délibération n° 97/2016 du 14 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n°08.0112/2016 du 1^{er} décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de CAP NORD réuni en sa séance du 22 novembre 2016 ;

Vu le projet de statuts de MARTINIQUE TRANSPORT;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la composition du Bureau Exécutif de l'établissement public, MARTINIQUE TRANSPORT, Autorité Organisatrice Unique des Transports et de la Mobilité, suivante :

Président : M. Alfred MARIE-JEANNE

Election du 1^{er} Vice-Président :

M. Louis BOUTRIN est élu à la majorité avec 4 ABSECTIONS (Mme LEBRAVE, MM. HAJJAR, LAGUERRE, JEANNE-ROSE)/ 0 voix CONTRE/ 10 voix POUR.

Election du 2^{ème} vice-Président :

M. Eugène LARCHER est élu à la majorité avec 4 ABSECTIONS (Mme LEBRAVE, MM. HAJJAR, LAGUERRE, JEANNE-ROSE)/ 0 voix CONTRE/ 10 voix POUR.

Election du 3^{ème} vice-Président :

M. Alfred MONTHIEUX est élu à l'unanimité.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. Athanase JEANNE-ROSE est élu à l'unanimité.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Martinique, publiée et notifiée dans les conditions règlementaires.

Pour Extrait certifié conforme
Fort-de-France, le **09 JAN. 2017**



Le Président,
Alfred MARIE-JEANNE

de sa délégué
le 1^{er} Vice-Président
Louis Boutrin

2